

L'IMPACT RÉVOLUTIONNAIRE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LE SECTEUR DU PRIVATE BANKING



Frédéric Le Hellard, Chief Information Officer

Le monde de la finance, et plus spécifiquement le domaine du private banking, est en pleine mutation grâce à l'émergence de nouvelles technologies. Plusieurs innovations majeures, dont le cloud, l'intelligence artificielle (IA) et la blockchain, ont un impact profond sur la manière dont les services financiers sont fournis. Par ailleurs, elles modifient également les relations entre les clients et les gestionnaires de fortune.

Si le monde bancaire a toujours été enclin à investir massivement dans les nouvelles technologies, force est de constater que ces dernières années l'accélération du déploiement de ces nouvelles technologies et leurs impacts atteignent des niveaux inégalés. La révolution de l'Intelligence Artificielle et l'avènement de ChatGPT dans la sphère publique ne font que commencer. Le robot conversationnel d'OpenAI n'a mis que deux mois à dépasser les 100 millions d'utilisateurs, bluffant ainsi tous les experts du secteur.

L'IA FAIT ÉVOLUER LE MÉTIER DES GÉRANTS PRIVÉS

L'intelligence artificielle va transformer la façon dont les gestionnaires de patrimoine interagissent avec les clients et prennent des décisions financières. Grâce à ses capacités d'analyses et de traitements des données, l'IA offre de multiples avantages.

L'IA va permettre aux gestionnaires de patrimoine passer en revue de vastes quantités de données en temps réel. En utilisant des algorithmes sophistiqués, elle est capable de fournir des recommandations personnalisées en fonction du profil, des objectifs et de la tolérance au risque de chaque client. Cette personnalisation accrue permettra de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque individu.

Les robo-conseillers utilisant l'IA ont eu du mal à percer dans le domaine du private banking, cependant les progrès technologiques sont indéniables. Des plateformes en ligne permettent en effet aux investisseurs de bénéficier d'une gestion automatisée de leur portefeuille. Grâce à l'IA, les robo-conseillers peuvent surveiller les marchés, ajuster les portefeuilles et effectuer des transactions en temps réel, offrant ainsi une alternative plus abordable et accessible aux services traditionnels de gestion de patrimoine.

La technologie de la blockchain aura également un impact significatif sur le private banking, en particulier en ce qui concerne la sécurité et la transparence accrue des transactions financières.

DAVANTAGE DE TRAÇABILITÉ ET DE SÉCURITÉ

La blockchain utilise des protocoles cryptographiques avancés afin de sécuriser les transactions et les enregistrer de manière immuable. Les données sont stockées sur un réseau décentralisé, ce qui réduit les risques de fraude et de falsification des informations. L'intégration de cette technologie dans le « Core Banking System », supportant les processus de base d'une banque, aura un impact d'efficacité important. La rapidité d'exécution et les faibles coûts de la chaîne complète d'exécution/livraison via ces technologies va pousser naturellement toutes les banques vers cette évolution.

« L'intelligence artificielle va transformer la façon dont les gestionnaires de patrimoine interagissent avec les clients . »

La conformité réglementaire est un enjeu majeur dans le secteur du private banking. La blockchain pourrait permettre de conserver les informations de conformité, telles que les procédures de vérification KYC (Know Your Customer), de manière sécurisée et transparente. Les différentes parties prenantes, autorisées au préalable, pourraient accéder à ces informations, facilitant le partage des données entre institutions financières et améliorant l'efficacité des processus de vérification. Mais la technologie ici se heurte plus à un état d'esprit et à une culture qui n'est pas encore prête à cette ouverture et cette transparence.

La blockchain permet la tokenisation des actifs, ce qui facilite le négoce et la gestion de diverses classes d'actifs, comme les titres financiers, les biens immobiliers et les œuvres d'art. Grâce à la tokenisation, la propriété des actifs peut être divisée en fractions, offrant ainsi de nouvelles opportunités d'investissement et de liquidité. De plus, les transactions effectuées sur la blockchain sont transparentes, traçables et immuables, ce qui renforce la confiance et la sécurité des échanges.

L'intelligence artificielle et la blockchain font évoluer rapidement le monde de la finance, y compris le domaine du private banking. Tous les usages possibles sont loin d'être définis tant la créativité et l'effervescence autour de ces technologies semblent sans limites. Les institutions financières qui seront en mesure d'adopter ces technologies bénéficieront indéniablement d'une meilleure compétitivité et d'une expérience client améliorée. Cependant, il est essentiel de trouver le bon équilibre entre l'utilisation de ces technologies et la préservation d'une relation humaine de confiance, qui reste un élément clé dans le secteur du private banking. En associant l'intelligence artificielle, la blockchain et l'expertise humaine, les acteurs du private banking peuvent créer une proposition de valeur unique, offrant des services sur mesure, sécurisés et transparents à leurs clients.



REYL
INTESA SANPAOLO

INFORMATION IMPORTANTE - Le présent contenu est mis à disposition par REYL & Cie SA et/ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées « REYL ») uniquement à des fins d'information et sans intention de constituer une demande ou une offre, une recommandation ou un conseil d'acquiescer ou de vendre des droits dans tous instruments financiers qui y sont mentionnés, ni d'effectuer toute transaction ou de devenir partie à toute transaction de tout type que ce soit, notamment avec tout destinataire qui n'est pas un investisseur qualifié, autorisé, professionnel et/ou institutionnel. Le présent contenu est destiné à la seule utilisation du destinataire et ne peut être ni communiqué, ni imprimé, téléchargé, utilisé, ni reproduit à d'autres fins. Il n'est pas destiné à être distribué/proposé à ou utilisé par des personnes physiques ou morales qui sont ressortissantes d'un pays ou soumises à une juridiction dont les lois ou réglementations interdiraient une telle offre/distribution ou utilisation. Bien que REYL mette tout en œuvre pour obtenir des informations issues de sources qu'elle estime être fiables, ni REYL, ni ses administrateurs, représentants, employés, agents ou actionnaires n'assument aucune responsabilité relative au présent contenu, et ne donnent aucune garantie que les données mentionnées soient exactes, exhaustives ou dignes de confiance. Ainsi, REYL n'assume aucune responsabilité eu égard à toute perte résultant de l'utilisation du présent contenu. Les informations, avis et évaluations contenus dans le présent document s'appliqueront au moment de sa publication, et pourront être révoqués ou modifiés sans préavis. Le présent contenu est uniquement destiné aux destinataires qui comprennent les risques encourus et sont capables de les assumer. Avant d'effectuer toute transaction, les destinataires doivent déterminer si l'instrument financier mentionné dans le contenu correspond à leur situation particulière et doivent s'assurer d'évaluer de manière indépendante (avec leurs conseillers professionnels) les risques spécifiques ainsi que les conséquences juridiques, fiscales et comptables et les conditions d'éligibilité de tout achat, toute détention ou vente des instruments financiers mentionnés dans le contenu. REYL, ses administrateurs, représentants, employés, agents ou actionnaires peuvent avoir des intérêts dans des instruments financiers décrits dans les présentes et/ou être liés par des engagements de souscription auxdits instruments. REYL ne donne aucune garantie concernant l'adéquation des informations, des avis ou des instruments financiers mentionnés. Les données historiques relatives à la performance des instruments financiers ou des actifs sous-jacents ne sont pas une indication de la performance future. Le présent contenu a été compilé par un service de REYL qui ne constitue pas une unité organisationnelle responsable de la recherche financière. REYL est soumise à des obligations réglementaires distinctes, et certains services et/ou instruments financiers peuvent ne pas être disponibles dans toutes les juridictions ou à tous les types de destinataires. Les destinataires devront dès lors se conformer à toutes les lois et réglementations applicables. Le présent document ne vise pas à offrir des services, et/ou des instruments financiers dans des pays ou juridictions dans lesquels ladite offre serait illégale en vertu des lois et réglementations locales applicables.



SUCCESS. TOGETHER.